

**RÉPONSES AUX QUESTIONS 1 ET 2 ACHÉMINÉES LE 2 AVRIL 2019 AU MELCC PAR LA
COMMISSION DU BAPE CONCERNANT LES PROJETS DE DOUZE RÉSERVES DE
BIODIVERSITÉ ET UNE RÉSERVE AQUATIQUE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE
DE LA MAURICIE**

QUESTION 1

Le document *Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées – Le Québec voit grand* – Période 2011-2015 indique que « dans le cadre du plan stratégique ministériel 2009-2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à élaborer une stratégie ministérielle sur la conservation de la biodiversité dont l'un des quatre plans d'action porte spécifiquement sur les aires protégées pour la période 2011-2015 ».

Veillez déposer la stratégie ministérielle sur la conservation de la biodiversité ainsi que le plan d'action 2011-2015 sur les aires protégées. Veillez également indiquer les titres des trois autres plans d'action.

RÉPONSE DU MELCC

Dans le cadre de son engagement à élaborer une stratégie de conservation de la biodiversité, le MELCC a entamé en 2011-2012 divers chantiers de réflexion en collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. À la suite de ces consultations interministérielles, le gouvernement du Québec a décidé de procéder à l'élaboration d'orientations gouvernementales en matière de diversité biologique plutôt que d'une stratégie en matière de conservation de la biodiversité et de plans d'action associés. Ces *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique* (OGDB) ont été adoptées et rendues publiques en juin 2013. Elles concernent principalement les ministères et organismes du gouvernement du Québec qui concourent à l'atteinte des Objectifs d'Aichi et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique des Nations-Unis, atteinte à laquelle le Québec est lié par décret depuis 1992. Compte tenu des éléments ci-dessus, les documents demandés ne peuvent être fournis, puisqu'inexistants. Vous trouverez cependant ci-joint le document sur les OGDB, résultat de l'engagement du Ministère dans le cadre de son Plan stratégique ministériel 2009-2014.

QUESTION 2

Ce même document indique « [qu'au] terme de la réalisation du plan d'action 2011-2015 sur les aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs établira un bilan de la performance du réseau d'aires protégées (portrait 2010-

2015) ». Quel est l'état d'avancement de ce bilan de la performance du réseau d'aires protégées? Un portrait couvrant les années plus récentes est-il prévu?

RÉPONSE DU MELCC

Comme mentionné en réponse à la question 1, il n'y a pas eu de plan d'action 2011-2015 sur les aires protégées. Par ailleurs, depuis ce temps, le gouvernement s'est fixé de nouvelles cibles et un nouvel échéancier. La priorité d'ici 2020 est donc la création de nouvelles aires protégées. Par conséquent, à court terme, il n'est pas prévu de réaliser un portrait ou un bilan du réseau d'aires protégées.